



**Le périmètre concerné se situe entre les rues
Secteur 1 - Centre-ville, intramuros et rives**

- Boulevard de la Paix
 - Rue Hoche
 - Rue Lesage
 - Rue Thiers
- Place Maurice Marchais
 - Rue Hoche
 - Rue du Pot d'Etain
 - Rue du Port
- Av. de Lattre de Tassigny
 - Av. du Maréchal Juin
 - Pont de Kérino
 - Rue de Kerviler
 - Rue du Commerce
 - Rue Ferdinand Le Dressay
 - Place Joffre
 - Place Gambetta
 - Rue A. Le Pontois
 - Jardins des Remparts
 - Rue Jehan de Bazvalan
 - Rue de Saint-Tropez
 - Place Bir Hakeim
 - Avenue de Verdun

**Interdiction de consommation
d'alcool en centre-ville de
VANNES
par arrêté préfectoral du
2 juin 2021**